

[http://www.seneneews.com/2014/05/24/inondations-a-dakar-mieux-vaut-prevenir-que-dutiliser-la-motopompe-par-youssouph-sane\\_82228.html](http://www.seneneews.com/2014/05/24/inondations-a-dakar-mieux-vaut-prevenir-que-dutiliser-la-motopompe-par-youssouph-sane_82228.html)

## **Inondations à Dakar : mieux vaut prévenir que d'utiliser la motopompe !**

(par Dr Youssouph Sané)

SENENEWS.com | 24/05/2014 à 00:15 - Mis à jour le 24/05/2014 à 13:34



**SENENEWS.COM** – Tous les ans ou presque, nous assistons aux mêmes scènes : des quartiers entiers inondés, des routes impraticables, des écoles occupées par des sans-abris, souvent des morts, des populations qui crient leur colère, des appels aux dons, des engagements « fermes » de l'Etat, des polémiques et des polémistes. Cela fait au moins trois décennies que cela dure. Aux quartiers chroniquement traumatisés par des inondations, s'ajoutent d'autres, qui subitement connaissent le problème. Pourquoi, jusqu'ici, des solutions durables n'ont pas été trouvées ?

### **Aux origines des inondations dakaroises, une mauvaise gestion du foncier**

L'inondation, bien connue des hydrologues, est un phénomène naturel. Il s'agit tout simplement du débordement des eaux de rivière qui atteignent le lit majeur. Les inondations sont en général bien gérées par les populations rurales qui connaissent les limites des crues. De ce fait, les implantations humaines se situent toujours à bonne distance, parfois en hauteur. Sauf exception, les inondations dans leurs formes actuelles, c'est-à-dire, qui envahissent les maisons et provoquent de nombreux dégâts matériels et des victimes humaines sont essentiellement urbaines. Ce sont en effet surtout les grandes villes qui sont touchées, Dakar et ses périphéries particulièrement.

Pour comprendre les inondations dans la région de Dakar, il est important de remonter à l'histoire de la constitution des quartiers les plus concernés et à l'évolution démographique et urbaine de la région. La population dakaroise, de 40000 en 1926 est passée à 686000 en 1988. Ses banlieues ont connu une croissance tout aussi fulgurante. Pikine, créée en 1952 voit sa population passer de 8000 en 1955 à 624000 en 1988. Cette croissance exponentielle de la population dans la capitale sénégalaise a nécessité une politique hardie de construction de logements. L'Etat, incapable de répondre à la forte demande en logements, en faveur notamment des populations défavorisées, celles-ci ont cherché par leurs propres moyens des solutions pour se loger, y compris de manière illégale. La conséquence la plus immédiate du déficit de l'offre en parcelles à bâtir et en logements, c'est la prolifération de quartiers illégaux, en marge des quartiers créés par l'Administration. Ces quartiers illégaux et irréguliers (règles d'urbanisme non respectées) ont finalement phagocytés l'essentiel des lotissements officiels, notamment à Pikine (Guinaw Rail, Niéty Mbar, Djidah Thiaroye Kaw, Thiaroye, Yeumbeul, Bène Barack...) et à Guédiawaye (Médina Gounass, Bagdad...). La promulgation de la loi sur le Domaine national en 1964 aggrave le phénomène en favorisant une course illégale à l'acquisition foncière. La plupart des quartiers irréguliers de Pikine date du début des années 1960, milieu des années 1970. Ces quartiers se sont installés pour la plupart sur des voies d'eau, au niveau des dépressions interdunaires des Niayes. Assez tôt, avec les problèmes sociaux (pauvreté, sous-emploi), se sont agrégés l'irrégularité foncière, une trame urbaine désorganisée (absence ou étroitesse des rues), un manque criant d'équipements publics de base (école, dispensaire, eau potable, assainissement, électricité...) et les reflux d'eau dus à une nappe phréatique qui affleure pratiquement sur l'ensemble des Niayes. Avec la multiplication des constructions (habitat, route), durant l'hivernage, le ruissellement augmente et l'infiltration s'amenuise, l'eau stagne de plus en plus et plus longtemps.

## **Arrêtez les polémiques et trouver des solutions**

Nous aimons polémiquer dans ce pays. Nous polémiquons sur tout et n'importe quoi. La polémique (stérile) est devenue un mode privilégié d'expression, certains en ont même fait une spécialité. Les fameux « clashes » gagnent en notoriété et commencent maintenant dès le primaire. Il y a de ces questions où il est très difficile de trouver une solution, quel que soit le gouvernement. La question de l'électricité, de l'énergie de manière générale et les inondations ne doivent pas, à notre avis, être l'objet de polémiques. Elles méritent une réflexion approfondie et inclusive. Sur les inondations, il faut certes situer les responsabilités et il faut que chacun assume ses erreurs pour éviter que des situations catastrophiques ne se reproduisent. Nous pensons que, de 1960 à aujourd'hui, les responsabilités sont partagées entre les politiques qui ont manqué de vision claire, qui ont souvent laissé faire ou se sont enfermés dans la propagande, les services administratifs déconcentrés (préfectures) qui ont manqué d'autorité, les services techniques (directions de l'urbanisme) qui se sont montrés incompétents et les populations qui ont construit souvent sans autorisation, qui plus est, sur des zones inondables.

La question des inondations est difficilement soluble, pour plusieurs raisons. D'abord parce que les inondations sont venues s'ajouter, dans beaucoup de cas, à un problème plus complexe qui est celui de l'irrégularité foncière et urbanistique. Ensuite parce qu'elles concernent plusieurs quartiers et une population importante, pauvre pour l'essentiel. Il s'agit enfin d'un problème économique difficile, car déguerpir ou restructurer coûte excessivement cher, sans compter les conséquences politiques et sociales non négligeables. Mais des solutions ont pu être esquissées par le passé et il est nécessaire de les approfondir pour garantir de meilleures conditions de logement. Les déguerpissements étant inopérants, l'Etat préconise depuis le milieu des années 1980 (avec Dalifort), la restructuration des quartiers irréguliers, ceux notamment où les inondations sont permanentes. Il peut arriver que la restructuration ne suffise pas et qu'il faille faire déménager l'ensemble ou une partie de la population (déguerpissement). Les populations rechignent à quitter pour des raisons d'ordre affective, ou tout simplement parfois parce qu'elles n'ont pas confiance. En général, lorsque l'Etat apporte les garanties idoines, les populations acceptent, certes plus ou moins à contrecœur, mais acceptent néanmoins. Ce qu'il y a lieu de souligner, c'est que ces déguerpissements ou restructurations se déroulent bien lorsque qu'il y a eu un temps de concertations et de négociations suffisamment important pour aboutir à un consensus. Toutefois, lorsque les services de l'Etat veulent agir dans la précipitation, sans préparation, sans objectif précis de relogement, la population se braque parce qu'elle n'a pas reçu de garanties suffisamment fortes. Par contre, là où toutes les précautions d'usage ont été respectées, les victimes indemnisées et assurées de meilleures conditions de relogement, l'Etat ne doit pas faiblir. Il se doit alors de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur. C'est le prix nécessaire à payer après un compromis.

## **Le PLCI signe-t-il la fin de la politique de la motopompe ?**

Depuis trois décennies, le Sénégal a eu du mal à résoudre la question des inondations parce que les décisions prises sous le coup de l'émotion, donc dans l'urgence, prennent en général le dessus. La parade de la motopompe urgemment sollicitée tous les ans a démontré ses limites. Son objectif qui est uniquement de prouver aux populations que l'Etat est présent et s'occupe bien du problème, ne trompe plus personne. Les camions de vidange qui évacuent les eaux sur certaines routes, en plus d'être irrégulières, discriminatoires (dans la même ville, certains endroits en bénéficient d'autres non, sans qu'on ne sache pourquoi) et inefficaces, ne sont pas durables. Les effets d'annonce de construction de milliers de logements doivent cesser. Il est temps de se respecter et de respecter les Sénégalais ! Le Plan décennal de lutte contre les inondations (PLCI) adopté en 2012 après des inondations meurtrières (21 morts) semble, sur le principe, rompre avec les incohérences du passé. Il est en effet important de penser la moyenne et la longue durée pour obtenir des résultats probants. Cependant, ce plan pêche par un défaut bien sénégalais : d'une part parce que la période supposée (2012-2022) ne semble pas être accompagnée d'un agenda programmatique bien défini, mais procède par à-coups selon les urgences et les opportunités ; d'autre part, la question financière l'emporte sur l'expertise, la connaissance et la maîtrise du phénomène. L'Etat promet en effet, avec l'aide évidemment des bailleurs de fonds étrangers, d'injecter 767 milliards francs CFA au plan. A l'heure actuelle, 66 milliards auraient déjà été dégagés pour divers travaux (canaux d'évacuation, forages, bassins de rétention, drainage, stations de relèvement des eaux usées, programmes de construction de logements...). Pour réussir le combat contre les inondations, il ne s'agit pas uniquement d'injecter de l'argent. Les responsables de ce plan doivent aussi retenir que beaucoup de quartiers récents (Hann Mariste, Ouest Foire, Scat-

Urbam, Cité Santé Keur Massar, etc.) sont aujourd'hui l'objet d'inondations parce qu'il n'y a pas eu d'étude des sols, ou d'installation de réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux de pluie (ou de faible capacité), ou parce que la construction de nouvelles routes accentue le ruissellement des eaux et favorise leur rencontre en des points sensibles (convergence de pentes). Le comble est que de nouveaux quartiers de victimes d'inondation se retrouvent à nouveau inondés !

### **Conclusion : le combat contre les inondations peut être gagné !**

La région urbaine de Dakar compte, d'après les résultats provisoires du dernier recensement général de la population, effectué en décembre 2013, 3 millions d'habitants. En raison de notre politique chaotique d'aménagement du territoire, il est fort à parier que la capitale va continuer d'attirer des flux importants de populations chassées de leurs terroirs par de mauvaises conditions d'existence. Il faut, pour inverser la tendance, une politique ambitieuse de développement des régions de l'intérieur et des villes secondaires. Vu les pratiques, ce combat est loin d'être gagné...

Il faut une politique d'habitat et de logement clairement définie pour que chaque citoyen puisse accéder au toit dans des conditions décentes. L'Etat doit arrêter cette spéculation incompréhensible qui fait qu'un Sénégalais aux revenus modestes peut difficilement acquérir un terrain. Notre urbanisme doit aussi être plus responsable et arrêter les faux semblants. Les services d'urbanisme et de contrôle, par leur laxisme, quelques fois leur complicité négative, ont largement contribué à la prolifération des quartiers anarchiques et à l'aggravation des inondations. Un seul exemple suffit pour illustrer notre propos : à la fin des années 1980, dans la commune de Guédiawaye, sur une zone inondable, anciennement occupée par des rizières, au lieu-dit Darou Rahmane, des centaines de tonnes d'ordures ont été répandues, puis recouvertes de sable. La zone fut divisée en parcelles, vendues aux plus offrants. Aujourd'hui, le quartier est non seulement envahi par les ordures, mais reste inondée durant presque toute l'année. Où étaient les services d'urbanisme et d'aménagement ? Où sont-ils concernant les nouveaux quartiers en voie d'« anarchisation » à Keur Massar, Tivaouane Peul, Rufisque, Diamniadio... ? Le laisser-aller et le laisser-faire doivent être à jamais bannis. Toute nouvelle implantation doit être bien étudiée au préalable et doit être accompagnée d'équipements et infrastructures : étude environnemental, pédologique, installation de systèmes d'assainissement domestique et d'évacuation des eaux de pluie, stations d'épuration et de relèvement des eaux usées, etc.

Le curage des canaux (« en mai on commence les travaux ! ») doit être systématique, étalé sur toute l'année. Ceux qui jettent des ordures dans les canaux doivent être sanctionnés comme il se doit. A ce propos, l'Etat devrait faire le choix de, soit interdire intégralement dans l'espace public les sachets plastiques et les gobelets, soit obliger les vendeurs d'eau et de café à les récupérer pour être recyclés. Il n'est pas juste que ces déchets se trouvent dans les canaux (exemple : Route nationale 1) et que ce soit le contribuable qui paie pour le nettoyage ! Enfin, les bassins de rétention, doivent être mieux localisés et sécurisés pour éviter les accidents. Avec la volonté politique et une participation citoyenne, le Sénégal peut réussir à maîtriser les inondations à Dakar et dans les autres régions. Ensemble nous pouvons gagner le pari...

**Docteur Youssouph SANE**

**Géographe**

**Contact : [yousouph.sane@yahoo.fr](mailto:yousouph.sane@yahoo.fr)**